

## Action Européenne et Internationale des Collectivités Territoriales (AEICT) Quelle vision portée par l'ARRICOD ?

Association Loi 1901, l'ARRICOD a été créée en 1994 et fédère les professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales. Accompagnant le développement de l'action européenne et internationale des collectivités et des métiers afférents, l'ARRICOD s'est constituée en réseau actif proposant un espace de réflexion et d'échanges entre ses membres.

L'ARRICOD se propose notamment de produire et de diffuser des contenus sur des sujets stratégiques de manière à éclairer les impacts potentiels des évolutions en cours sur les politiques territoriales à l'international. Sur la base de leurs pratiques professionnelles, les membres de l'ARRICOD ont formalisé une vision de l'AEICT. Développée dans un ouvrage<sup>1</sup> publié avec le soutien de l'Agence Française de Développement, cette vision a permis à l'association de prendre une part active à la réflexion relative à la révision du cadre juridique de ce que les législateurs ont convenu d'appeler « l'Action extérieure des collectivités territoriales »<sup>2</sup>.

A la veille d'un nouveau projet triennal 2014-2017, l'ARRICOD a souhaité réaliser un document de synthèse afin de favoriser l'appropriation par ses membres et l'identification par ses partenaires du discours et de la vision qu'elle porte sur l'AEICT: un outil au service de la construction des territoires, selon des modalités très diverses, mis en œuvre par des professionnels de l'action publique.

### Pour l'ARRICOD, l'Action européenne et internationale des collectivités territoriales c'est :

- *Une politique mise en œuvre par des professionnels de l'action européenne et internationale qui sont en premier lieu des agents territoriaux exerçant leurs fonctions au sein d'institutions dont ils maîtrisent les missions et les compétences*
- *Un outil qui permet de penser le territoire et de construire l'action territoriale en prenant en compte les évolutions dans lequel s'inscrivent les politiques publiques locales*
- *Un outil pour inscrire l'action locale dans un environnement globalisé*
- *Un outil managérial*
- *Une action menée sur les compétences que la collectivité territoriale exerce sur son territoire*
- *Une action menée par chaque échelon de collectivité territoriale, selon ses spécificités*
- *Une action protéiforme qui répond à des objectifs prédéfinis avec l'ensemble des acteurs du territoire, qui repose sur des relations d'égal à égal avec les partenaires étrangers et poursuit des intérêts partagés*
- *Une action nécessaire qui manque encore d'outils pour évaluer son impact*

<sup>1</sup>« Les Idées reçues sur l'Action internationale des collectivités territoriales ». Voir site de l'ARRICOD

<sup>2</sup>Pour rappel, celle-ci est intervenue en 2013-2014 dans le cadre de la rénovation de la politique française de développement et des débats parlementaires qui ont conduit à l'adoption de la loi d'orientation et de programmation relative au développement et à la solidarité internationale en juin 2014 (article 9).

# 1. L'AEICT, un outil au service de la construction des territoires ici et là-bas...

- Les collectivités territoriales ont le **droit**, au sens juridique du terme, d'agir à l'international ;

Elles en ont également la **légitimité** : conséquence des politiques de décentralisation et de la réaffirmation du principe de subsidiarité dans le cadre de la construction européenne, et au-delà, à l'échelle internationale, les collectivités territoriales investissent le champ international pour rendre intelligible aux territoires les enjeux européens et internationaux, permettre leur prise en compte et leur déclinaison dans l'action locale. Dans le même temps, elles contribuent désormais à la définition de réponses à apporter à des défis globaux (développement durable, réchauffement climatique, agenda du développement et de l'efficacité de l'aide, etc.) ;

Leur action internationale revêt ainsi un intérêt local évident pour les partenaires puisque les champs de compétences des collectivités territoriales ne s'exercent pas à l'extérieur de la mondialisation.

- L'AEICT est aujourd'hui protéiforme : elle concerne tout aussi bien les actions menées par les « Missions Europe » que la « Solidarité internationale », en passant par toute une gamme des possibles.

- Aujourd'hui arrivée à maturité, l'AEICT présente tous les traits d'une véritable politique publique (voir ci-contre). Cependant, loin de se construire en « autarcie », elle doit être appréhendée comme un « outil » permettant de penser le territoire et de construire l'action territoriale en prenant en compte les évolutions dans lesquelles s'inscrivent les politiques publiques locales. Elle permet à ce titre de donner une profondeur et une pertinence accrues aux autres politiques publiques territoriales.

- A ce titre, tous les niveaux sont légitimes pour agir à l'international, chacun selon ses spécificités et ses compétences. La définition d'un chef de file en la matière serait ainsi synonyme d'appauvrissement.

## Une politique publique transversale...

- qui repose sur un diagnostic préalable des besoins du territoire et des objectifs à atteindre

- qui répond et accompagne une dynamique territoriale préexistante (cf. initiatives des acteurs de la société civile, du secteur privé ou éducatif)

- qui est l'expression de choix politiques

- qui fait l'objet d'évaluations en termes d'impact, d'efficacité et d'efficacités

... au service des autres politiques publiques locales

## 2. ...selon des modalités très diverses

### Une action protéiforme

- appui aux acteurs du territoire
- rayonnement international
- marketing territorial
- para-diplomatie
- renforcement institutionnel
- éducation à la citoyenneté mondiale
- coopération transfrontalière
- mobilité internationale des jeunes
- animation du territoire
- participation aux négociations internationales, etc.

- Au-delà des échanges culturels et de l'aide publique au développement, l'AEICT revêt des formes très diverses (voir ci-contre) ;

- La dimension solidaire de cette action, généralement désignée par les termes de « coopération décentralisée » et renvoyant aux partenariats sous conventions, n'est à ce titre que l'une des modalités de l'AEICT ;

Par ailleurs, l'expression solidaire de l'action des collectivités territoriales a évolué d'une logique originelle d'aide vers une coopération « avec » et non plus « pour » la collectivité partenaire, où cette dernière joue un rôle à part entière dans la co-construction du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

- L'AEICT est souvent justifiée par le diptyque « intérêt mutuel » (au sens « d'intérêts communs », échange d'expérience, dynamisme du territoire, etc.) et « promotion de valeurs ». En ce sens, la solidarité se doit de s'exercer à l'international comme elle s'exerce sur le territoire, à l'image des enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui, dans un monde globalisé, traversent les territoires.

- Quelle que soit la dimension de la coopération, l'AEICT vise à répondre à des objectifs préalablement définis collectivement avec l'ensemble des acteurs du territoire mais aussi avec le partenaire. Les « attentes » concernant le « retour sur le territoire » doivent être ainsi identifiées en amont.

Cet aspect est d'autant plus important dès lors que la relation de base est asymétrique, comme c'est le cas de partenariats de coopération pour le développement. Le retour pour chacun des territoires s'exprimant de façon différente, l'intérêt (local) à travailler ensemble doit donc systématiquement être clairement défini :

- Relancer la démocratie participative
- Favoriser l'émergence de citoyens solidaires, conscients des liens entre les enjeux locaux du quotidien et les défis globaux, des interdépendances et des défis communs face aux enjeux mondiaux (changement climatique, paupérisation urbaine, etc.)
- Fédérer les citoyens et les acteurs du territoire
- Favoriser la mobilisation des diasporas dans les initiatives « là-bas » et dans la vie publique locale ici, sensibiliser les citoyens aux questions migratoires
- Promouvoir un développement économique international basé sur un mode de production et de consommation responsable
  - Questionner les pratiques et échanger les expériences
- Valoriser les compétences extraprofessionnelles des agents territoriaux des autres services de la collectivité et qui sont d'ordinaire peu exploités (compétences linguistiques, connaissance du territoire partenaire, etc.) : dans ce cadre, l'AEICT peut être envisagée comme un outil de management.

***Des caractéristiques qui constituent la spécificité de l'action des collectivités territoriales en matière de solidarité internationale***

*- Le contrôle démocratique exercé par les citoyens d'un territoire oblige à une réelle transparence sur les projets financés*

*- Les montants engagés sont relativement modiques comparés à ceux d'autres politiques*

*- Elle repose sur l'échange d'expertise et d'expériences dans la mise en œuvre d'un service public local*

*- Se base sur des relations entre pairs (au contraire de l'aide bilatérale)*

*- Mobilise une expertise issue de l'expérience propre des acteurs (cf. les services essentiels sont des services publics locaux)*

*- Favorise l'association des acteurs du territoire à la définition et gestion des politiques locales*

*- Facilite une mise en cohérence ici et là-bas, entre les différentes catégories d'acteurs et les différents niveaux*

*- Permet l'élaboration d'une politique publique locale en offrant un cadre institutionnel cohérent aux initiatives de solidarité internationale*

*- Promeut la gouvernance locale, en favorisant l'intériorisation du principe de l'alternance politique et de l'émergence de contre-pouvoirs, en organisant la concertation des acteurs du territoire et en acceptant de partager le pouvoir dans une logique de coproduction du développement local.*

### **3. Des professionnels de l'action européenne et internationale avant tout généralistes de l'action publique territoriale**

- L'AEICT s'est progressivement professionnalisée, notamment au niveau des services qui en ont la responsabilité. Aujourd'hui, les profils des agents en charge des affaires européennes et internationales sont de moins en moins éclectiques et les compétences recherchées sont de plus en plus précises.

- En dépit de cette évolution, le décalage persiste entre l'image qu'ont ces agents au sein de l'institution et leur profil réel, c'est-à-dire celui d'agents territoriaux dont le quotidien est constitué de tâches administratives et qui connaissent l'institution publique locale, son organisation, sa gestion, ses modalités d'action et ses procédures.

- Outil au service du territoire, l'AEICT peut pourtant peiner à irriguer l'ensemble des politiques publiques locales, notamment en raison d'une intégration insuffisante du service qui la porte au sein de l'institution. Cette faiblesse structurelle peut résulter :

- De la multiplicité des appellations (relations internationales, affaires européennes et internationales, coopération décentralisée, etc.) qui ne contribue pas à clarifier le rôle dévolu à l'AEICT au sein de l'institution ;
- De la survivance de nombreux clichés tels que l'existence de privilèges ou la trop grande proximité avec les élus, etc. ;
- Du positionnement interne du service : auprès de la Direction générale des Services, d'une direction fonctionnelle/technique (transversale par nature mais synonyme d'environnement purement administratif) ou opérationnelle (vie associative, aménagement du territoire, économie, développement durable, etc.) et de la proximité avec le cabinet du chef de l'exécutif (voir [fiche pratique](#) de l'ARRICOD sur ce sujet).

#### **Des compétences encore peu reconnues :**

- **Capacités de management stratégique qui impliquent notamment une analyse poussée de l'environnement de travail (cf. contexte politique local du partenaire, politique française, négociations internationales, etc.)**

- **Ingénierie de projet et aide à la décision**

- **Familiarité avec des interlocuteurs de haut niveau (cf. réseau diplomatique français et étranger, institutions internationales, connaissance du protocole, etc.)**

- **Maîtrise des outils d'évaluation de politiques publiques (pour faire face aux remises en question régulières, pour mobiliser des financements européens ou autres), en cohérence avec l'importance réaffirmée de la performance des politiques publiques**

- **Capacité à développer une approche transversale et une réflexion sur les modalités d'organisation de l'institution, les modes de gestion des services publics, les relations partenariales entre acteurs d'un territoire donné et in fine sur les différentes politiques locales elles-mêmes : les projets de renforcement institutionnel exigent en effet des agents qui permettent leur**